

VILLE DE
CHIEVRES

Wallonie

Commune de **CHIEVRES****URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****DOSSIER 2024-017**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le Fonctionnaire Délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est le **SPW-Mobilité Infrastructures – Département des Infrastructures locales Direction des Bâtiments représentée par Madame Isabelle Jadot**, ayant établi ses bureaux à 5000 Namur, Boulevard du Nord n°8. Le bien concerné est la maison éclusière située à 7950 CHIEVRES (Ladeuze), rue du Canal 7, cadastré 3^{ème} Division, section B n°121w.

La demande consiste en la rénovation énergétique d'une maison éclusière dans le cadre du plan de relance pour la Wallonie

La demande présente les caractéristiques suivantes : le projet déroge au plan de secteur (situation en zone espace vert). L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1-~~D.VIII.13~~ - du Code du Développement Territorial du **18/04/2024** au **03/05/2024**.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant la période d'enquête, les jours ouvrables de 8h00 à 16h00, où des explications sur le projet peuvent être obtenues. Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Cloquette (068/656 829 ou j.cloquette@chievres.be) ou Mme LAFOSSE (068/656 812 ou mf.lafosse@chievres.be).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal en indiquant la mention **2024/017**, avant le **03/05/2024 à 11h00, date de la clôture d'enquête**, soit :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue du Grand Vivier n°2 à 7950 CHIEVRES.
- remises à Mme CLOQUETTE ou Mme LAFOSSE dont le bureau se trouve à 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme CLOQUETTE ou Mme LAFOSSE ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu à l'Administration Communale, 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2.

Par le Collège :

A CHIEVRES, le 11 Avril 2024

Par Délégation,
Le Directeur Général, f.f.,

M. A. DELCOURT



Le Bourgmestre

M. O. HARTIEL

